






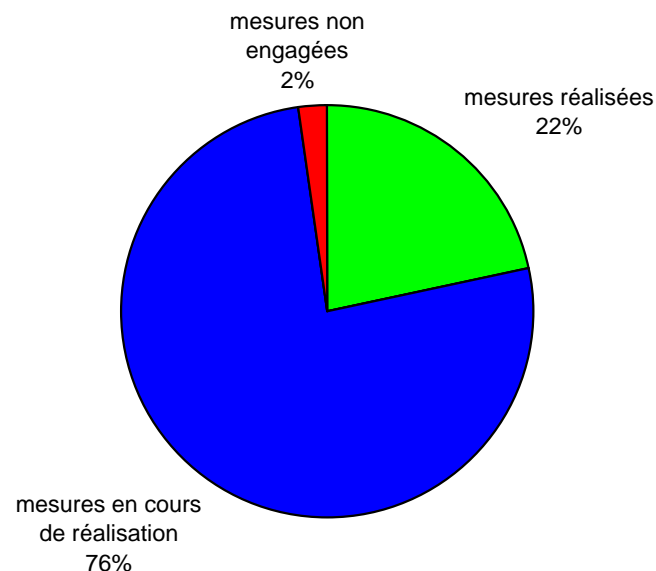
**Point de situation  
au 16 septembre 2008**

\*\*\*

**suivi des mesures  
proposées par  
Etienne PINTE**

Signification des couleurs :

-  Mesures réalisées
-  Mesures en cours de réalisation
-  Mesures non-engagées



**Organiser la gouvernance du chantier national prioritaire**

Mesure	Mise en œuvre
Annoncer une politique nouvelle pour la relance de l'hébergement et le logement au rang de "Chantier national prioritaire" 2008 – 2012	Fait par le Premier ministre Communiqué de presse du 29/01/08 Circulaire aux Préfets du 22 février 2008
Nommer un préfet sous l'égide du Premier ministre pour renforcer la coordination interministérielle	Décret du Premier ministre instituant la fonction de délégué général du 28/04/08 Décret du Président de la République du 16 mai 2008 nommant Alain Regnier
Présenter le Chantier National Prioritaire aux présidents des départements et aux maires des grandes villes	Audition d'Alain Regnier prévue le 4 novembre par l'Assemblée des départements de France (Commissions Logement et Affaires sociales)
Organiser, sous l'égide du Préfet de la région Ile-de-France, une conférence régionale sur le logement et l'hébergement	Conférence IdF sur l'hébergement terminée. Conclusions remises à la ministre du logement et de la ville le 13/06/08 Conférence IdF sur le logement terminée. Conclusions remises à la ministre du logement et de la ville le 14/05/08

	Instructions données par le Premier ministre aux préfets pour un diagnostic partagé des besoins dans chaque département	Circulaire "Diagnostics" du 29/05/08 du préfet, délégué général Réalisation d'une enquête flash, le 9 juin 2008, permettant de connaître à un instant "t" la situation des centres d'appels 115 et des personnes présentes dans les centres d'hébergement d'urgence et d'insertion sociale  Diagnostics départementaux jusqu'au 30 septembre, régionaux jusqu'au 30 octobre
	Donner des instructions aux préfets pour s'assurer que les engagements soient assurés dans toutes les institutions avant la fin de l'année 2008	Identification d'un correspondant du Chantier National prioritaire dans chaque préfecture, pour veiller à la mise en place effective des décisions prises. Circulaire du 10 septembre 2008
	Fusionner les comités de suivi PARSA et DALO	Décret pris Les associations doivent désigner leurs représentants
	Renforcer les moyens de l'ONPES pour l'observation nationale, le soutien et la coordination des diagnostics départementaux	Accord de principe pour collaboration accrue de l'INED et de l'INSEE. Discussion en cours sur la base d'un cahier des charges réalisé par L.Chambaud sur les missions attendues de l'Onpes Travail en cours avec toutes les administrations concernées et l'ONPES sur les outils permanents de suivi de l'offre, des besoins, et des publics hébergés Réunion proposée en septembre aux associations, avec l'ONPES, pour proposer des thèmes de recherche / d'études qualitatives sur la connaissance des personnes à la rue ou en hébergement, ou plus largement qui rencontrent des problèmes d'accès au logement

## *Prévention*

### *Garantir la continuité de la prise en charge sociale :*

	<b>Mesure</b>	<b>Mise en œuvre</b>
	Programmer l'évaluation des besoins dans les départements d'accompagnement, de logement et d'hébergement avec les institutions : hôpitaux, prisons, ASE...	A réaliser dans le cadre des diagnostics locaux en cours, travail interministériel en cours sous l'égide du préfet, délégué général (administration pénitentiaire, hôpitaux...)
	Donner aux acteurs locaux les moyens financiers et humains nécessaires pour remplir l'obligation d'assurer la continuité de la prise en charge des personnes	20 ME de crédits complémentaires sont délégués pour le renforcement du nombre de travailleurs sociaux dans les centres d'urgence. Pour les autres administrations, les incidences en terme, de budget et de ressources humaines ne pourront être définies que dans le cadre des groupes de travail. La continuité - avec orientation vers un hébergement - dépend de la disponibilité des places. Mise en place déjà prévue de nouvelles PASS dans les hôpitaux psychiatriques
	Développer des équipes mobiles psychiatrique – précarité	Mise en place effective prévue courant second semestre 2008-premier semestre 2009
	Créer de nouveaux lits halte-soins santé selon les besoins des diagnostics départementaux	A voir selon les diagnostics locaux
	Créer à titre expérimental des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) dans les établissements psychiatriques	Mise en place effective prévue courant second semestre 2008-premier semestre 2009

*Prévenir les expulsions locatives :*

	<b>Mesure</b>	<b>Mise en œuvre</b>
	Subordonner le concours de la force publique pour les expulsions à une proposition d'hébergement digne et adaptée aux besoins du ménage	Circulaire du Premier ministre aux préfets du 22/02/08
	Mettre en place dans chaque département une commission de prévention des expulsions locatives.	Circulaire du Premier Ministre aux préfets du 22/02/08 : ce dispositif n'est actuellement légalement pas obligatoire, n'est pas souhaité par tous les préfets et dépend aussi de la volonté du Président du Conseil général
	Faire un bilan de la loi « ENL » qui concerne les créances logement hyper privilégiées	Mesure prévue par la loi de Programmation Cohésion Sociale qui s'inscrit dans le cadre des commissions de surendettement, mais sans incidence directe sur procédure d'expulsion - a réaliser
	Doter les commissions de prévention des expulsions des crédits nécessaires pour réaliser systématiquement les enquêtes sociales	Discussion avec les Conseils généraux - à engager

*Lutter contre l'habitat indigne :*

	<b>Mesure</b>	<b>Mise en œuvre</b>
	Publier le texte réglementaire sur les observatoires départementaux nominatifs de logements indignes	Etude d'opportunité faite pour saisine de la CNIL. Amendement législatif au projet de loi logement
	Publier le texte sur le droit de séquestre des biens immobiliers	ordonnance du 11/01/2007 publiée et ratifiée, d'application immédiate
	Mettre en œuvre le plan de traitement de 100 000 logements indignes par an avec augmentation des crédits de l'ANAH	Amalioration par l'ANAH du dispositif "MOUS Insalubrité" (circulaire du 26 mars 2008) , augmentation de 30 ME des crédits de l'ANAH pour la lutte contre l'insalubrité en 2008. Programme discuté au Parlement dans le cadre du projet de loi logement et du projet de loi de finances 2009
	Augmenter les moyens mis à disposition des DDASS et SCHS pour faire les diagnostics et le suivi des procédures	Inspection des Services communaux d'hygiène et de santé au programme 2008 de l'IGAS
	Créer et financer les groupes d'action et de suivi pluridisciplinaire pour le montage des opérations, le suivi des procédures et le relogement des occupants dans le cadre du contrat MOUS	circulaire MOUS "Insalubrité" du 26 mars 2008 Formations assurées par le Pôle national de lutte contre l'habitat Indigne : journée du 20 juin sur hébergement/relogement/ dans le cadre des procédures

*La Garantie des Risques Locatifs (GRL) pour tous :*

	<b>Mesure</b>	<b>Mise en œuvre</b>
	Mettre en place une GRL permettant l'accès au logement des plus démunis par la location et la sous-location	discussions sur la GRL avec le 1% en cours

## Hébergement

### Humaniser et réhabiliter les centres :

	Mesure	Mise en œuvre
	Elaborer puis rendre obligatoire le respect d'un cahier des charges de toutes les structures d'hébergement	Cahier des charges fondé sur les recommandations de la conférence de consensus. Demandes variables selon le gestionnaire= difficulté à figer un cahier des charges. Proposition de groupe de travail sur ce sujet dans le cadre du plan d'humanisation en cours
	Effectuer un diagnostic départemental partagé des besoins d'humanisation des centres d'hébergement et des places nouvelles.	Demande faite par le préfet délégué général dans la circulaire du 29/05/08 Envoi le 1er avril d'un appel à projet pour l'humanisation des centres par DGUHC-DGAS aux DDASS Analyse en cours des projets remontés
	Adapter les règles de financement des structures d'hébergement et d'insertion	Nouvelles règles de financement prévues dans circulaire du 4 juillet 2008: relèvement des subventions par place, possibilité de financement des CHRS en PLAI, arrêt de l'utilisation de la ligne urgence pour les nouvelles structures. Budget pluri annuel en discussion à l'automne
	Financer les CHU sur une base trimestrielle, voire mensuelle.	Principe acté, mise en œuvre progressive: le versement des crédits complémentaires 2008 est en cours, et l'effectivité doit être assurée partout
	Créer un fonds d'innovation pour développer et améliorer l'offre d'hébergement aux nouveaux besoins.	Appel à projet lancé le 29/05/08. 39 projets retenus pour un montant de 5 M €
	Renforcer l'encadrement en travailleurs sociaux : 1 pour 8 à 20 personnes en fonction du public et de l'offre de service à apporter.	Principe acté, mise en œuvre progressive : le versement des crédits complémentaires 2008 est en cours, et doit permettre d'assurer partout l'effectivité de cette mesure

### Créer immédiatement de nouvelles places :

	Mesure	Mise en œuvre
	Conduire, sous l'autorité des Préfets, des opérations « coup de poing » pour mobiliser immédiatement du foncier public et construire des places d'hébergement nécessaires dans les zones tendues.	Travail avec "France domaines" pour faire l'inventaire des disponibilités, en lien avec la Didol Il est nécessaire de préciser au niveau local les besoins réels en capacités supplémentaires, et quel type de places on veut développer en priorité : places d'urgence ? ou places en intermédiation locative-logement qui permettraient d'accueillir ceux qui sont prêts au logement et de libérer des places en foyer ?
	Mobiliser et ou réquisitionner des bâtiments désaffectés publics pour créer des places d'hébergement	Travail avec la DIDOL, pilote du dossier "en lieu"

### Unifier les statuts :

	Mesure	Mise en œuvre
	Publier le référentiel coûts/ prestations appliqué à toutes les structures d'hébergement avant la fin 2008.	Travaux d'audit en cours, groupe de travail avec les opérateurs à reprendre en septembre
	Réexaminer les budgets affectés à l'hébergement au niveau national afin que la dotation initiale couvre l'ensemble des besoins 2009.	Accord de principe pour le rebasage dès la LFI 2009, discussion sur les budgets à l'automne

*Renforcer l'accompagnement social :*

	<b>Mesure</b>	<b>Mise en œuvre</b>
	Renforcer les dispositifs de coordination exercée par les Préfets avec le 115, les maraudes, accueil de jour et hébergement	Mutualisation des 115 en Ile de France proposée par la Conférence régionale sur l'hébergement en IDF, discussion en cours avec tous les partenaires concernés.

*Logement*

*Mobiliser le parc locatif public existant :*

	<b>Mesure</b>	<b>Mise en œuvre</b>
	Négocier avec l'ensemble des réservataires l'attribution d'une part de leur contingent pour les publics DALO	Démarche de concertation demandée aux préfets par le Premier ministre, circulaire du 22 février
		Mobilisation des collecteurs 1% annoncée dans le projet de loi.

*Amplifier la production de logements sociaux :*

	<b>Mesure</b>	<b>Mise en œuvre</b>
	Respecter l'objectif de la loi DALO de 100 000 logements sociaux, dont 20 000 PLAI.	Circulaire du 4 juillet 2008 sur la production de logement sociaux
	Engager un programme national de mobilisation du foncier public en faveur du logement social qui vise à la mise en chantier de 60 000 logements pour la période 2008 – 2012.	Le Premier Ministre a présidé le 28 Mars 2008 un "Comité Interministeriel pour le développement de l'offre de logements 'CIDOL") : 70 000 nouveaux logements, dont 40% de LS, prévus sur période 2008-2012

*Rattraper les retards pour les Maisons Relais et les logements très sociaux :*

	<b>Mesure</b>	<b>Mise en œuvre</b>
	Assigner à chaque préfet de région un objectif de construction d'au moins 20% de PLAI sur le total des logements sociaux	Sur l'objectif national de 100 000 PLUS-PLAI, l'objectif spécifique PLAI est de 20 000. L'objectif que 20% des logements (PLUS+PLAI) soient des PLAI est donné aux préfets de région
	Majorer la contribution de l'Etat au financement des logements PLAI à 25% du montant total des opérations dans le diffus	Circulaire programmation du 4 juillet 2008
	Autoriser l'éligibilité des associations bailleurs à la CGLLS	Etude en cours
	Définir un financement identique pour toute les maisons relais à 16€/ jour	Circulaire PM du 22 février 2008. 4.6 M€ sont affectés à cet objectif et ont été mis à disposition des DDASS.
	Confier une mission à Michel Pellissier, président d'ADOMA pour développer l'offre de maisons – relais	Rapport finalisé et remis le 2 juillet à la ministre du logement et de la ville, circulaire en préparation
	Assigner à chaque préfet des objectifs à atteindre en termes de création de maisons relais	Inventaire départemental de toutes les Maisons Relais, existantes ou en projet, réalisé en juin. Vérifications en cours, résultats validés prévus courant juillet Circulaire du ministre du Logement du 8 septembre 2008 avec répartition des objectifs régionaux, répartition départementale à réaliser en lien avec les diagnostics d'ici mi-octobre.
	Décider que chaque place de maisons relais comptera pour deux logements sociaux dans le cadre de l'article 55 loi SRU	Débat à l'automne au Parlement sur le projet de Loi "logement et exclusion"
	Signer un accord avec l'USH fin mars 2008 pour accélérer la création des maisons relais.	Réunion sur le sujet faite avec l'USH, accord formel à établir dès que sera définie la déclinaison des objectifs locaux.

*Mobiliser le parc locatif privé :*

	<b>Mesure</b>	<b>Mise en œuvre</b>
	Mobilisation d'une première tranche de 10 000 logements en intermédiation, dès 2008.	Etude ANAH réalisée, mise en œuvre opérationnelle à organiser en Ile-de-France automne 2008

*Faire appliquer la Loi SRU :*

	<b>Mesure</b>	<b>Mise en œuvre</b>
	Etablir systématiquement les constats de carence et créer à l'initiative de l'Etat des logements sociaux.	Circulaire du 26 février 2008 relative à la mise en œuvre de la procédure de constat de carence dans le cadre du bilan de la deuxième période triennale 2005-2007 Annonce le 2 juillet 2008 par la ministre du logement et de la ville des résultats sur l'évaluation des objectifs triennaux, avec la liste des 290 villes pour lesquels les préfets vont proposer aux CRH des constats de carence
	Permettre à l'Etat d'exercer un droit de préemption urbain de second rang sur tout le territoire pour produire du logement social en cas d'une défaillance d'une collectivité locale	Une telle obligation implique une modification de la loi. Elle pourrait être discutée dans le cadre du débat parlementaire relatif au projet de loi "Logement et exclusion"